



Commande n° : \_\_\_\_\_

**Vendeur :** Danica Trees Aps

**Acheteur :** Nom \_\_\_\_\_

Sepstrupvej 30

Adresse

DK-8653 Them

Numéro de TVA : 37538779

N° de TVA :

E-mail : mail@danicatrees.com

Mail/fax :

Type	Qualité	Hauteur (cm)	Pièces/palette	Quantité	EURO/unité	Prix en EURO

(Tous les prix sont hors TVA)

**Conditions de paiement :**

**Conditions de livraison :**

**Sécurité**

- Paiement anticipé de 100% à payer le (date) : \_\_\_\_\_ - 2% d'escompte
- Paiement anticipé de 50% à payer le (date) : \_\_\_\_\_ 50% selon les conditions de paiement – 1% d'escompte
- Garantie bancaire EURO : \_\_\_\_\_ (doit être approuvé par le vendeur) coût payé par : \_\_\_\_\_  
La garantie court à partir du : \_\_\_\_\_ jusqu'au : \_\_\_\_\_ (date de paiement + 30 jours)
- Autres garanties de sécurité : \_\_\_\_\_

Tous les achats sont soumis aux conditions générales énoncées à la page suivante, que l'acheteur déclare par la présente avoir lu.

Date: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Confirmation de réception de la commande

Acheteur

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE** **par Danica Trees Aps**

1. **QUALITÉ** : doit être conforme à la description des produits et de leur qualité correspondante, actuellement affichée sur le site Internet - [www.danicatrees.com](http://www.danicatrees.com) - (sauf accord contraire).
2. **RÉCEPTION DE LA COMMANDE** : Chaque commande engage juridiquement le client à partir de la signature de la commande client. Le contrat de vente qui lie les parties n'est conclu que lorsque le vendeur, par courrier ou par fax, a transmis une confirmation de commande écrite au client (dans les 10 jours suivant la commande).
3. **DÉLAI DE LIVRAISON** : Les délais de livraison convenus et les quantités doivent être respectés par les deux parties. Les dérogations ne peuvent être autorisées que lorsqu'un accord écrit entre le vendeur et l'acheteur est signé par les deux parties.
4. **LIEU DE LIVRAISON** : Toutes les marchandises doivent au minimum être livrées gratuitement, par camion et sur une route en dur. En cas de décision contraire des deux parties, elles sont tenues de respecter les conditions de livraison convenues.
5. **BON DE LIVRAISON** : Le vendeur doit émettre un bon de livraison comportant une description exacte de la quantité et du type de marchandise pour chaque envoi. Conformément à l'accord spécifique conclu avec l'acheteur, le bon de livraison doit soit accompagner l'article, soit lui être envoyé par courrier ou par fax.
6. **TRANSFERT DES RISQUES** : Le vendeur reste propriétaire des marchandises et supporte les risques à tous les égards jusqu'à la date de livraison convenue. Le vendeur reste propriétaire des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, y compris les frais et intérêts.
7. **PAIEMENT** : Si le paiement n'est pas effectué à temps, les intérêts et les frais seront facturés selon les conditions de la facture. En cas de défaut de paiement, le vendeur a le droit d'interrompre les livraisons convenues.
8. **RÉCLAMATIONS** : Pour être considérées comme valides, les réclamations concernant les marchandises commandées doivent être formulées par écrit, accompagnées de photos, du numéro de série visible sur l'étiquette et du numéro de chargement, au plus tard 48 heures après le chargement.  
  
Si les parties ne parviennent pas à un accord sur la qualité ou sur d'autres questions relatives aux feuillages/sapins de Noël commandés, tout désaccord devra être réglé par deux experts nommés conjointement par l'acheteur et le vendeur. Si l'acheteur et le vendeur ne parviennent pas à un accord sur la base de la décision des experts, la question sera tranchée par les tribunaux.
9. **FORCE MAJEURE** : Tous les contrats de vente peuvent être requalifiés en cas de retard causé par une grève, un lock-out ou tout autre cas de force majeure.
10. **LITIGES** : Tous les litiges survenant entre les parties et relatifs au présent contrat sont régis par le droit danois. Les parties au contrat se soumettent à la juridiction du tribunal du domicile du vendeur au moment de la rédaction de la présente commande client.
11. **GLOBAL G.A.P.** : Les acheteurs de produits certifiés GlobalGap doivent accepter les exigences de traçabilité de GlobalGap. Ils ne doivent donc en aucun cas enlever, remplacer ou endommager l'étiquette numérotée du produit (numéro GGN, GLN ou sous-GLN).  
L'acheteur ne doit pas mélanger des produits certifiés avec des produits non certifiés.